

Compte de consignation

Le compte de consignation est indispensable pour vous enregistrer au registre du commerce. Vous devez déposer votre capital sur ce compte, les fonds seront bloqués et une déclaration de consignation vous sera remise. Après l'inscription de votre entreprise au registre du commerce et sur présentation d'une attestation, le capital sera transféré sur le compte de votre choix.

Caractéristiques

- Frais d'ouverture de compte: 1% de la somme consignée (min. CHF 200.–/ max. CHF 1'000.–)
- Augmentation / libération ultérieure: Gratuit
- Modification: Gratuit
- Livraison: Gratuit
- Clôture de compte: Gratuit
- Devise: CHF
- Rémunération: selon grille «Taux d'intérêt des comptes entreprises»¹

1. Disponible sur notre site Internet www.ca-nextbank.ch.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la brochure «Tarifs des prestations entreprises» téléchargeable sur notre site internet www.ca-nextbank.ch ou disponible en agence. Les éléments contenus dans cette publication sont indiqués à titre exclusivement informatif et ne peuvent pas être considérés comme une offre, une incitation ou une recommandation à l'achat et/ou vente de produits. Crédit Agricole next bank (Suisse) se réserve le droit de modifier ses prix, prestations et taux d'intérêts.